



HAUTEVILLE
SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEVILLE-SUR-MER PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 27 JANVIER 2023

Le vingt-sept janvier deux mil vingt-trois à vingt heures trente, le conseil municipal sur convocation du 21 janvier 2023, s'est réuni en séance publique, à la salle Gabriel Lemesle de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-René BINET, Maire. -----

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,
M. Jacques DURET, Maire adjoint.
MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, M. Patrice HÉLAINE,
Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN (pouvoir à Jean-René BINET), Mme Frédérique DOUCHIN (pouvoir à Jacques DURET), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Olivier BELLENGER).

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Autorisation de signature d'une convention ;
- Délibération formalisant l'accord sur le prix de vente de deux mobil-homes communaux.

Ordre du jour

- 1- Approbation et validation du procès-verbal du 9 décembre 2022 ;
- 2- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 3- Achat et financement de deux tiralos ;
- 4- Création de poste ;
- 5- Travaux de réfection et financement de la voirie de la rue des Vikings et de l'Avenue des Pins ;
- 6- Demande de financement pour l'achat de 2 panneaux lumineux ;
- 7- Convention de mise à disposition du personnel communal ;
- 8- Autorisation de signature d'une convention ;
- 9- Délibération formalisant l'accord sur le prix de vente de 2 mobil homes communaux ;
- 10- Informations municipales ;
- 11- Questions diverses.

1. Approbation et validation du compte-rendu du 9 décembre 2022 :

Monsieur Philippe BOUBET s'interroge sur le tarif de la majoration pour le chauffage qui lui paraît important. Monsieur le Maire lui répond qu'au vu de la taille de la salle et du prix du fioul, le tarif ne paraît pas excessif.

Monsieur Franck VIGOT précise que le groupement dont il avait parlé pour les tarifs d'électricité est différent du groupement d'achat du SDEM et qu'il peut s'y ajouter.

Le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Désignation d'un secrétaire de séance :

M. Franck VIGOT est désigné en tant que secrétaire de séance. -----

3. Achat et financement de deux tiralos – Délibération n°2023-01-01

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de l'ESAT l'Ensoleillage pour l'achat de deux tiralos (fauteuils de mise à l'eau pour personnes à mobilité réduite) pour un montant total de 4 761.88 € HT. Il est également précisé qu'il y en a deux à l'ANH mais que ceux-ci sont endommagés. Monsieur Patrice HELAINE précise qu'ils ont plus de 15 ans.

Monsieur le Maire précise avoir eu plusieurs fois au cours de l'été 2022 des demandes de personnes à mobilité réduite qui ne pouvaient pas se baigner faute d'équipement en bon état. Il ajoute avoir entendu que la commune de Gouville-sur-Mer s'est fait financer un tiralo par le Lions Club International et précise s'être rapproché du Lions Club International pour savoir s'ils accepteraient de financer cet équipement pour Hauteville-sur-Mer.

Le Lions Club est d'accord pour co-financer l'achat de tiralos sur le même principe que pour la commune de Gouville-sur-Mer ; à savoir que la commune achète deux tiralos et que le Lions Club rembourse un.

Ainsi sur le devis de 4 761.88 € HT, le Lions Club rembourserait la somme de 2 218.44 € et le reste à charge pour la commune serait de 2 543.44 € HT.

Monsieur Jacques DURET demande ce qu'il adviendrait des anciens ; Monsieur le Maire lui répond qu'il sont apparemment hors d'usage. Monsieur Patrice HELAINE précise les avoir déjà réparés et que seules les roues sont récupérables, la tubulure étant rongée par l'eau de mer.

Monsieur le Maire ajoute que le fait de ne pas disposer de cet équipement ne donne pas une bonne image de la station. Il précise également qu'un panneau expliquant la participation du Lions Club devra être installé.

Monsieur le Maire ajoute que les deux tiralos seront entreposés au poste de secours et que les sauveteurs auront la charge de leur mise à disposition et de leur entretien quotidien. Monsieur Jacques DURET ajoute qu'il conviendrait que Monsieur Patrice HELAINE se charge d'un entretien complet en fin de saison.

Monsieur Franck VIGOT demande si un système de caution sera mis en place ; Madame Marion LEBRUN ajoute qu'il conviendrait de noter au moins les coordonnées des personnes. Monsieur le Maire leur répond qu'une procédure sera mise en place.

Monsieur Patrice HELAINE précise avoir constaté que l'ESAT l'Ensoleillade équipe plusieurs stations du département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Valide le devis de l'ESAT l'Ensoleillade pour un montant de 4 761.88 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer des démarches en vue d'obtenir des subventions. -----

4. Création de poste – Délibération n°2023-01-02 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de créer un nouveau poste administratif et précise qu'il ne s'agit pas d'augmenter l'équipe mais de pourvoir à un remplacement.

Monsieur Patrice HELAINE s'interroge sur la nécessité d'ouvrir un poste à temps complet ou si un étudiant ou stagiaire ne pourrait pas suffire. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas possible de faire appel à un stagiaire car il faut le placer sous la responsabilité de quelqu'un et que les agents de la mairie doivent être autonomes. Monsieur Jacques DURET ajoute que la commune compte tout de même 1 200 foyers et que les sollicitations sont nombreuses de la part des habitants. Monsieur Philippe BOUBET ajoute qu'il peut y avoir des dossiers confidentiels ; Monsieur le Maire le confirme et précise que la responsabilité des élus a été aggravée depuis le 1^{er} janvier 2023 notamment d'un point de vue comptable où l'ordonnateur, à savoir le maire, est responsable des erreurs qui peuvent avoir lieu.

Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM demande si la commune fait partie d'un cabinet comptable. Monsieur le Maire lui répond que c'est la trésorerie qui se charge d'effectuer les contrôles. Monsieur Franck VIGOT ajoute qu'il en est de même dans les campings où la trésorerie demande régulièrement de vérifier des informations.

Monsieur Philippe BOUBET demande si des candidatures ont déjà été reçues ; Monsieur le Maire lui répond par la négative et précise que cela est dû au fait qu'aucune publicité n'a encore été faite pour le poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars. -----

5. Travaux de réfection et financement de la voirie de la rue des Vikings et de l'avenue des Pins – Délibération n°2023-01-03

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux d'effacement des réseaux seront prochainement terminés sur le secteur de la place du marché et qu'une fois les travaux d'effacement accomplis, il conviendra de procéder à une réfection de la chaussée.

A ce titre, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Lehodey pour un montant de 57 213.20 € HT et précise qu'il est possible d'obtenir de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 20 %.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant hors taxes :	57 213.20 €
Subvention (DETR/DSIL) :	11 442.64 €
Autofinancement :	45 770.56 €

Monsieur Jacques DURET précise qu'un second devis va être demandé et ajoute que les trottoirs ensablés ne sont pas forcément nécessaire et que des trottoirs enherbés peuvent peut-être suffire. Monsieur Franck VIGOT précise que l'Avenue Antony de Barbe été faite il y a 20 ans et qu'elle n'a pas bougé.

Monsieur le Maire ajoute que ces travaux s'inscrivent à la fois dans une démarche esthétique et dans une logique écoresponsable avec des trottoirs perméables. Cependant, ces deux systèmes nécessitent de l'entretien de la part des agents communaux.

Monsieur Philippe BOUBET demande si d'autres rues ne nécessitent pas la réfection de leurs trottoirs. Madame Marion LEBRUN ajoute que cela appelle une réfection totale de la commune et de faire la même chose partout. Monsieur le Maire précise que la réfection de la commune a commencé et que la place du marché est un lieu très vu et que c'est un lieu emblématique de la station et ajoute que la question des trottoirs sera revue lors de la validation du devis et qu'il convient ce jour de valider le seul plan de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement des travaux de réfection de la voirie de la Rue des Vikings et de l'avenue des Pins ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

6. Demande de financement pour l'achat de deux panneaux lumineux – Délibération n°2023-01-04 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors des séances de conseil des 22 octobre 2021 et 16 septembre 2022, l'installation de deux panneaux d'information lumineux a été votée pour un montant de 23 960 € HT. Il rappelle également que ce montant peut être pris en charge à 50 % par la DDTM au titre du PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations). En outre, il est possible d'ajouter une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour 30 % du montant étant donné que le taux d'auto-financement ne peut être inférieur à 20 %.

A ce titre, Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Montant hors taxes :	23 960 €
Subvention de la DDTM :	11 980 €
Subvention de l'Etat (DETR) :	7 188 €
Autofinancement :	4 792 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement tel que présenté ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

7. Convention de mise à disposition du personnel communal – Délibération n°2023-01-05

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame Sandrine LENOIR, agent communal notamment en charge de la cantine scolaire est mise à disposition de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage et qu'il convient de renouveler la convention selon les mêmes conditions pour la période 2023 à 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de Madame Sandrine LENOIR auprès de Coutances Mer et Bocage. -----

8. Autorisation de signature d'une convention – Délibération n°2023-01-06

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour s'implanter sur la Commune, Bouygues Telecom a besoin d'utiliser une partie du foncier au pied du pylône One Tower France situé à côté du point d'apport volontaire le long de la D76 (pylône de Free Telecom cédé en mai 2021 à OTF, filiale de Cellnex France Infrastructure). Bouygues Telecom a d'ores et déjà convenu de l'utilisation en commun de ce pylône avec l'opérateur Free Telecom grâce à la loi littorale qui ne permettrait pas d'implanter un nouveau pylône. Il faudra néanmoins augmenter l'emprise de la plate-forme de maximum 1.5 m pour y poser les baies radios et coffrets EDF. Tous les travaux induits par l'installation seront pris en charge par Bouygues Telecom. Un bail sera conclu pour l'utilisation de cet espace. Monsieur le Maire précise que Bouygues Telecom a reçu une injonction de l'Etat pour s'implanter dans les zones blanches.

Monsieur Olivier BELLENGER précise que cette mise en commun du poteau est mieux qu'un troisième pylône.

Monsieur Franck VIGOT demande si Bouygues Telecom paye une redevance pour cette installation. Monsieur le Maire lui répond que l'opérateur règle un loyer au propriétaire du pylône qui lui règle un loyer à la commune. Madame Emmanuelle CHESNEAU-ADAM ajoute que si plus d'opérateurs sont présents sur le pylône, le loyer devrait de fait augmenter. Monsieur le Maire précise que, lors de la rédaction de la convention, il demandera une augmentation du loyer.

Madame Marion LEBRUN demande si la présence d'un nouvel opérateur ne va pas perturber les fréquences actuellement émises. Monsieur le Maire lui répond que le but de cette opération est d'augmenter la couverture réseau de cet opérateur mais que la couverture des autres opérateurs ne va pas changer. Il ajoute également que cette installation permettra à la commune de se passer des hotspots wifi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec trois voix contre (Monsieur Patrice HELAINE, Monsieur Philippe BOUBET et Madame Marion LEBRUN) :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du sol avec Cellnex France Infrastructures. -----

9. Délibération formalisant l'accord sur le prix de vente de 2 mobil homes communaux – Délibération n°2023-01-07 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une offre de prix a été faite à hauteur de 3 750 € HT par mobil-home par M. Éric DESBOIS de Saint-Sylvestre-de Cormeille (Eure), soit la somme totale de 7 500 € HT (9 000 € TTC) correspondant à l'achat des deux mobil-homes communaux de marque IRM et provenant du camping Le Sud.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'offre de prix proposée. -

10. Informations municipales :

Virements de crédits de compte à compte sur le budget des campings :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la somme de 1 274 € a été prélevée du compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement – réserve) pour abonder le chapitre 012 (charges de personnel) afin de permettre la prise en charge d'un mandat sur le budget annexe. -----

Canard hautais :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir suffisamment de contenu pour l'éditer. Il a donc vu avec l'imprimerie Lecuirot pour la création d'une maquette et l'impression. La maquette sera présentée dès qu'elle sera prête.

Monsieur Jacques DURET ajoute que le nom sera peut-être modifié ; Madame Marion LEBRUN ajoute que ce nom est fidèle à l'identité de la commune. Monsieur le Maire précise que le but est justement de renforcer l'identité de la commune mais que cela sera réfléchi en commission.

Monsieur Philippe BOUBET ajoute qu'il conviendrait de renforcer la communication de la réglementation relative à la pêche.

Monsieur Jacques DURET ajoute que la qualité de l'eau s'améliore et qu'en 2024 la pêche pourrait éventuellement être de nouveau ouverte. -----

Résidence des Cavaliers :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'avancée du dossier relatif à la Résidence des Cavaliers et précise que le permis d'aménager modificatif a été signé le 20 janvier et que la DDTM ne fera pas opposition au dossier Loi sur l'eau. Il ajoute également avoir eu un entretien avec Madame la Sous-Préfète afin de valider avec elle ce qu'il restait à valider.

Monsieur Patrice HELAINE demande sous quel délai le dossier sera officiellement accepté. Monsieur le Maire lui répond que le délai d'affichage est de trois mois et que les travaux de viabilisation pourront commencer en septembre. -----

Travaux des appartements :

Monsieur Jacques DURET informe les membres du conseil municipal que les deux appartements au-dessus de la supérette devraient être terminés pour le 15 février. Celui au-dessus du bâtiment secondaire a pris du retard en raison d'un problème d'étanchéité à l'air et devrait être terminé pour la fin du mois de mars.

Madame Marion LEBRUN demande d'où vient le problème d'étanchéité à l'air. Monsieur Jacques DURET lui répond que cela est dû à un trou dans la dalle laissé par le maçon et à un manque d'enduit sur un mur.

Madame Emmanuel CHESNEAU-ADAM précise que cela entraîne un manque à gagner pour la commune.

Commission circulation :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion de la commission circulation s'est tenue le vendredi 20 janvier et précise les points abordés :

- Passage de la route des mares à 50 km/h en raison de problèmes de sécurité ;
- Définition de nouveaux emplacements pour les porte-vélos ;
- Installation de radars pédagogiques ;
- Harmonisation des panneaux de rue. Il ajoute qu'il existe actuellement trois sortes de panneaux sur la commune et qu'un certain nombre sont manquants ou abîmés. Après réception de plusieurs devis, la commission s'est arrêtée sur des plaques en aluminium pour un prix unitaire de 45 € HT. Madame Marion LEBRUN demande si l'ensemble des plaques seront refaites. Monsieur le Maire lui répond qu'elles seront toutes refaites exceptées celles qui sont en bon état. Le montant s'élèverait à 7 368 € TTC auquel il faut ajouter les poteaux et fixations. Madame Marion LEBRUN ajoute que des plaques bleues ne vont pas s'accorder avec les lampadaires qui eux sont verts. Monsieur Patrice HELAINE demande ce qu'il adviendra des plaques posées sur les poteaux en béton. Monsieur le Maire lui répond qu'ils seront remplacés. Monsieur Philippe BOUBET demande si les plaques seront harmonisées entre la plage et le bourg. Monsieur Franck VIGOT ajoute que les plaques vertes sont moins lisibles que les plaques bleues. -----

Commission numérique :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission numérique s'est tenue juste avant la séance de conseil municipal et a notamment échangé sur le nom de domaine du site hébergement. Les prochaines réunions de la commission numériques se dérouleront en visio. Un compte-rendu

sera rédigé par Monsieur Emmanuel MACE et transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal. -----

Vœux :

Monsieur le Maire revient sur la cérémonie des vœux qui s'est déroulée le 7 janvier à la salle du sud en présence de plus de 200 participants et précise avoir trouvé qu'elle s'est bien passée pour une première cérémonie de cette municipalité en raison du COVID. Madame Marion LEBRUN précise que la cérémonie des vœux est un rituel auquel les gens sont très attachés.

Il ajoute que globalement les participants ont apprécié cette nouvelle formule qui a proposé des galettes au lieu des traditionnels toasts. Monsieur le Maire ajoute que les galettes, achetées auprès de la boulangerie Girard, étaient très bonnes et que le repas proposé aux élus et agents, fourni par le traiteur du proxy, était également très bon.

Monsieur le Maire relève deux points d'amélioration : mieux anticiper la mise en place de la salle et améliorer le ménage de la salle. Monsieur Franck VIGOT précise que le lave-vaisselle n'a pas été éteint et que la salle, notamment la cuisine, a été rendue très sale ce qui n'a pas été le cas lors du repas du mois de juin. Monsieur le Maire lui répond que l'information de la location de la salle le lundi n'a pas été transmise et que dans le cas contraire, le ménage aurait pu être effectué le dimanche. Madame Marion LEBRUN précise que la vaisselle a été faite et que les tables ont été rangées le soir même. -----

Concours de chorales à l'église le samedi 11 mars :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un concours de chorales aura lieu le samedi 11 mars à l'église. Une communication sera effectuée.

Monsieur Patrice HELAINE revient sur la communication et précise que lors de la cérémonie des vœux, le discours de Monsieur le Maire était plus audible sans micro plutôt qu'avec celui-ci. -----

Exposition sur les pêcheries le vendredi 5 mai :

La Fabrique des patrimoines en Normandie organise, en partenariat avec « Faire Vivre le patrimoine hautais » et Luc Chatelais, une grande exposition sur les pêcheries avec un vernissage le vendredi 5 mai.

A 12h, il est prévu une visite de la pêcherie la Maillard avec les calèches de Lydia Esnol. Le président de la Fabrique de patrimoines, élu Régional désigné comme "monsieur patrimoine" sera présent pour la visite de la pêcherie.

Afin de prévoir la capacité de ses calèches, Lydia ESNOL aurait besoin de connaître le nombre d'élus qui pourraient être présents. -----

11. Questions diverses :

Madame Marion LEBRUN demande ce qu'il est envisagé de faire du terrain acheté dans le bourg au niveau de l'église, à quel moment et demande à ce que ces travaux soient chiffrés. Monsieur le Maire lui répond qu'il était envisagé d'ôter le mur afin d'agrandir l'espace de recueillement du monument aux morts ; ce dossier va être relancé. Monsieur le Maire ajoute qu'un enherbement du cimetière du bourg est à l'étude et qu'il existe des subventions du conseil départemental pour ce type de travaux. Madame Marion LEBRUN précise que cela risque de rendre les allées humides en raison de la pluie. -----

Monsieur Franck VIGOT informe les membres du conseil municipal que des défibrillateurs sont obligatoires dans les campings ainsi qu'un dans le bourg. -----

Monsieur Jacques DURET informe les membres du conseil municipal de la présence de deux fuites d'eau au camping du sud dont la localisation n'est pas détectée. De ce fait, l'eau a été coupée dans l'ensemble du camping excepté dans la salle. Il précise que l'installation, qui a une soixantaine d'année, doit être refaite d'ici l'ouverture du camping le 1^{er} avril. Monsieur Franck VIGOT ajoute qu'il serait pertinent qu'un double des clés des mobil homes privés soit conservé sur place. Le coût de l'opération est d'au moins 25 000 €. -----

Monsieur Patrice HELAINE trouve que le nombre de candélabres est important ce qui entraîne une grande luminosité et demande le coût de l'éclairage public. Il ajoute que le seul point noir de la station est l'avenue de la Bréquette. Monsieur Jacques DURET lui répond que les candélabres situés sur l'avenue de la Bréquette appartiennent à la commune de Montmartin-sur-Mer. Monsieur Olivier BELLENGER suggère d'éteindre un candélabre sur deux ; Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas possible.

La séance est levée à 22h40

Le secrétaire de séance,

Franck VIGOT

Le Maire,

Jean-René BINET

